RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES JOURS HEUREUX PAR LE C.N.R.

Titre de la première édition clandestine parue le 24 mars 1944

PROGRAMME DU CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE (C.N.R.)

Deuxième édition : programme adopté dans la clandestinité, le 15 mars 1944, par l'ensemble des *"représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R."*, dont le premier Président fut Jean Moulin.

**Extrait du programme du Conseil national de la Résistance (CNR)**

« La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires. »

**Regards sur l'enseignement primaire et secondaire des années 30**

« ...Le primaire manque encore, en pratique, l'achèvement des études pour la plupart des enfants en âge de scolarité obligatoire. Évidemment, il il y avait surtout pour les enfants de milieux urbanisés quelques échappées possibles vers les Écoles primaires supérieures (EPS), le lycée [1], mais dans ces cas , il fallait qu'aux conditions de réussites scolaires des élèves correspondent (malgré les « bourses » rares) un certain niveau social des parents. »

Source : Jeanne Levy-Lebrun, *Une école républicaine et rurale des années 30, Les instituteurs en Eure-et-Loir,* 167 pages – Éditions HorvatH, 1990

1 **Enseignement primaire supérieur** *:* École supérieure supérieur (EPS), Cours complémentaires (CC) et Écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI) - **Enseignement secondaire** : collège et lycée

## 1- Programme du Conseil national de la Résistance

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques ont adopté à l'unanimité le 15 mars 1944 un texte fondateur pour la France d'après-guerre : le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), initialement intitulé "*Les Jours heureux*". Il comprend deux parties principales : un plan d'action immédiate (I) et les mesures à appliquer à la libération du territoire (II).

### II - Mesures à appliquer à la libération du territoire

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

**1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République** formé par le Général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

**2) Afin de veiller au châtiment des traîtres** et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;

**3) Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir,** l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'axe et par leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable ;

**4) Afin d'assurer :**

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
- le respect de la personne humaine ;
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

**5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :**

**a) Sur le plan économique** :

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des États fascistes ;

- l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;
- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

**b) Sur le plan social** :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- la garantie du pouvoir d'achat national pour une politique tendant à une stabilité de la monnaie ;
- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État **;**
- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et delicenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

**c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales.**

**d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer** e**t que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.**

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balaiera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation. Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale.

L'union des représentants de la Résistance pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du C.F.L.N[1] et de son président le général De Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE.

1 C.F.L.N Comité français de libération nationale

**2-Les membres du CNR**

Le CNR mis en place le 27 mai 1943 par Jean Moulin (Béziers 20 juin1899, 8 juillet 1943), le Conseil national de la Résistance (CNR) rassemble les principaux mouvements, syndicats et partis politiques engagés contre l'occupant allemand et le gouvernement de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale :

**8 mouvements de Résistance**

**Zone Nord**

- Ceux de Libération : Roger Coquoin, André Mutter
- Ceux de la Résistance : Jacques Lecompte-Boinet
- Libération-Nord : Charles Laurent , Henri Ribière
- L'Organisation civile et militaire : Jacques-Henri Simon, Maxime Blocq-Mascar

**Zone Sud**

- Combat : Claude Bourdet, Marcel Degliame
- Francs-Tireurs et partisans (FTP) : Eugène-Claudius Petit, Jean-Pierre Levy, Antoine Avinin
- Libération-Sud : Pascal Copeau

**Des deux zones** Le Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France : Pierre Villon

**6 courants politiques**

- Communistes : André Mercier, Auguste Gillot
- Socialistes : André Le Troquer, Daniel Mayer
- Radicaux : Marc Rucart, Paul Bastid
- Démocrates-chrétiens : Georges Bidault
- Alliance démocratique : Joseph Laniel
- Fédération républicaine : Jacques Debû-Bridel

**2 Organisations syndicales de salariés**

- CGT : Louis Saillant (Confédération générale du travail – créée en 1895)
- CFDT : Gaston Tessier (Confédération française des travailleurs chrétiens - créée 1919)

**Un bureau permanent de 5 membres**
Georges Bidault, Pascal Copeau, Maxime Blocq-Mascar, Louis Saillant, Pierre Villon

**3-Les mesures prises entre 1944 et 1946 préconisées par le CNR**

- **26 août et 30 septembre 1944,** organisation de la presse, interdiction des concentrations et séparation de la presse des pouvoirs économiques et politiques.

  Lire l'éditorial d'Albert Camus, rédacteur en chef du journal Combat, dans l'édition du 1er septembre 1944 : « La Réforme de la presse » : « Autres temps, mêmes mœurs ».
- **13 décembre 1944,** institution des houillères du Nord-Pas-de-Calais suivie de la nationalisation de l'ensemble des houillères en 1946.
- **18 décembre 1944,** contrôle de l'État sur la marine marchande.
- **16 janvier 1945,** nationalisation des usines Renault et confiscation des biens de Louis Renault.
- **22 février 1945,** institution des comités d'entreprises.
- **29 mai 1945,** nationalisation de la société Gnôme et Rhône devenue la Snecma.
- **26 juin 1945,** nationalisation des compagnies Air Bleu puis d'Air France.
- **4 octobre 1945,** ordonnance de base de la Sécurité sociale.
- **17 octobre 1945**, statut du métayage.
- **2 décembre 1945**, nationalisation de la Banque de France et de quatre banques de dépôt.
- **18 janvier 1945**, dépôt à l'Assemblée de projets de loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

- **21 février 1946**, rétablissement de la loi des quarante heures.
- **28 mars 1946**, vote sur la loi de la nationalisation de l'électricité et du gaz .
- **25 avril 1946**, extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises.
- **26 avril 1946**, généralisation de la sécurité sociale incluant la retraite des Vieux.
- **19 octobre 1946**, loi sur le statut de la fonction publique.

**4 – Les membres du II^e^ gouvernement provisoire de la République française : 21 novembre 1945 au 20 janvier 1946**

Président du gouvernement provisoire de la République **:** Charles de Gaulle, SE[2]

**Ministres d'État**
Vincent Auriol, Parti Socialiste SFIO[3]
Francisque Gay, MRP[4]
Louis Jacquinot, DVD[5]
Maurice Thorez, PCF[6]

**Ministres**
Garde des sceaux : Pierre-Henri Teilgen, MRP
Ministre de l'Intérieur : Adrien Tixier, Parti Socialiste SFIO
Ministre des Affaires étrangères : Georges Bidault MRP
Ministre de l'Agriculture et du ravitaillement : François Tanguy-Prigent Parti Socialiste SFIO
Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme : Raoul Dautry SE
Ministre des Transports et des Travaux publics : Jules Moch Parti Socialiste SFIO
Ministre de l'Éducation nationale : Paul Giacobbi Parti Radical[7]
Ministre des Colonies : Jacques Soustelle UDSR[8]
Ministre des finances : René Pléven UDSR
Ministre de la Défense nationale : Charles de Gaulle SE
Ministre du travail : Ambroise Croizat PCF
Ministre des Postes, Télégramme et Téléphone : Eugène Thomas Parti Socialiste SFIO
Ministre de l'information : André Malraux DVG[9]
Ministre de la production industrielle : Marcel Paul PCF
Ministre de la Population : Robert Prigent MRP
Ministre de l'Économie nationale : François Billoux PCF

**Ministres sous la tutelle du ministre de la Défense nationale**
Ministre des Armées : Édmont Michelet MRP
Ministre de l'Armement : Charles Tillon PCF

---

2 SE (Sans Étiquette)
3 SFIO (Section française de l'internationale ouvrière 1905-1969)
4 MRP (Mouvement républicain populaire 1944-1967)
5 DVD (Divers droite)
6 PCF (Parti communiste français créé en 1920)
7 PARTI RADICAL (1901-2017) - créé en 1901 sous le nom de Parti républicain, radical et radical-socialiste
8 UDSR (Union Démocratique et Socialiste de la Résistance 1945-1947)
9 DVG (Divers gauche)

## 5 Documents et bibliographie

- Programme du Conseil national de la Résistance

- Film documentaire « ***Les jours heureux*** » réalisé en 2013
  par Gilles Perret avec Raymond Aubrac et Robert Chambeiron – durée 1 heure 37 min

Entre mai 1943 et mars 1944 dans la France occupée 16 hommes appartenant à tous les mouvements de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques ont rédigé le programme du Conseil national de la Résistance.

Les politiques néo-libérales menées depuis 30 ans ont consisté à s'attaquer au programme du CNR et à l'état social tel que le définit l'économiste Christophe Ramaux. En octobre 2007 Denis Kessier, éminence grise du Medef encore aujourd'hui, déclarait dans le journal « Challenges » à propos de la politique de N. Sarkozy : « Il y a une profonde unité à ce programme ambitieux ,[…} il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

**Source** : Extrait du livret d'accompagnement du DVD du film de Gilles Perret « ***Les jours Heureux*** » quand l'utopie des Résistants devint réalité. - **2014**

- Film documentaire « ***La Sociale*** » réalisé en 2016 par Gilles Perret- durée 84 min

Ce film est consacré à l'histoire de la sécurité sociale et celle de ses fondateurs Ambroise Croizat, ministre du Travail du gouvernement provisoire de la République française et Pierre Laroque, juriste - directeur général des Assurances sociales.

- Jeanne Levy-Lebrun, *Une école républicaine et rurale des années 30, Les instituteurs en Eure-et-Loir,* 167 pages – Éditions HorvatH, 1990

**Table des matières de l'ouvrage**

**De la Troisième République à la Seconde guerre mondiale**
- Des instituteurs républicains
- Des instituteurs syndicalistes
- La décennie des années 30

**Eure-et-Loir département dual et rural**[10]
- La Beauce
- Le Perche
- La vie rurale
- L'évolution de la population
- Les questions laïques et politiques

**Les sources de l'étude**

**Première partie partie :**
**L'Instruction publique en Eure-et-Loir dans les années trente**
- L'élève instituteur : l'École normale primaire
- L'instituteur, l'école, la classe

La vie professionnelle
La vie relationnelle
La participation à la vie publique et le militantisme
Les évolutions de la vie des instituteurs pendant la décennie .
Conclusion

10 Jean Moulin fut nommé préfet d'Eure-et-Loir le 21 janvier 1939, congédié par le gouvernement de Vichy en novembre 1940.

**Deuxième partie :**
**La section d'Eure-et-Loir du Syndicat national des instituteurs**
De l'amicale au syndicat : une naissance conforme à l'histoire syndicale nationale
- La société amicale des instituteurs
- Le syndicat unitaire
- L'unité en Eure-et-Loir
**Une vie dans la mouvance majoritaire**
- Les questions revendicatives
- Les questions laïques
- Les questions pédagogiques
- Les questions politiques
- Conclusion
**Conclusion générale**
**Documents et bibliographie**